



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Le franchissement de la Siègne à Cérences ASVPVS n° 46 2011

La liasse conservée aux archives départementales du Calvados sous la cote « C4011 » révèle l'adjudication d'un autre pont, celui de Lépiney à Cérences. Les documents intégralement transcrits contribuent à une meilleure connaissance de l'établissement des devis, de l'organisation de l'adjudication et des formalités à



L'actuel pont de l'Epiney à Cérences

accomplir. En voici les contenus : L'an mil sept cent dix-huit le lundi quatorzième jour de mars par devant nous François Guynet chevalier seigneur d'Arthel et autres lieux, conseiller d'Etat, intendant et commissaire de parti pour l'exécution des ordres de sa Majesté en la généralité de Caen. En conséquence des ordres du

conseil à nous adressés, nous avons fait apposer des affiches et fait faire des



Carte de Cassini XVIII-ème siècle



Mariette de la Pagerie 1689

L'ensemble des recherches, textes ont été effectués par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.

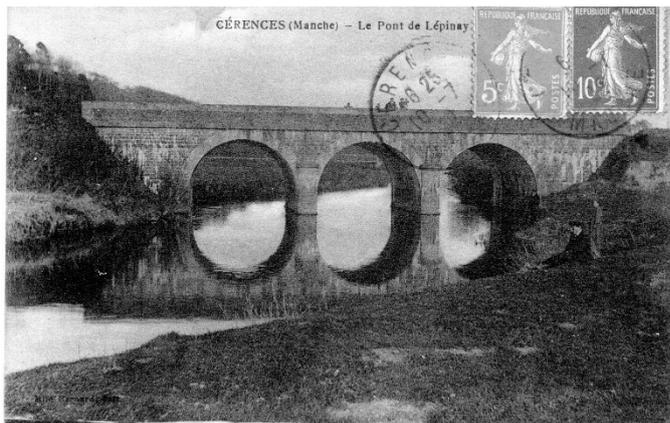


Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

publications aux lieux nécessaires et accoutumés portant qu'il serait aujourd'hui procédé par devant nous intendant et commissaire susdit en notre hôtel à Caen,



trois heures de relevée, à l'adjudication au rabais de la construction en maçonnerie du pont de l'Epiney proche le bourg de Cerences le tout ainsi qu'il est porté au devis ci-dessus et que toutes les personnes seraient recues a mettre à prix lesdits ouvrages et adjudés à celui ou

ceux qui feraient la condition du roi meilleure, pour cet effet nous aurions fait ouvrir les portes de la salle de notre hôtel où plusieurs entrepreneurs étant entrés nous leur aurions fait faire lecture par notre secrétaire du mémoire et devis desdits ouvrages qui ont été mis à prix par Gilles Clément a sept mille neuf cent livres, par Pierre Hedouin à sept mille huit cent livres, par Michel Varigues à sept mille sept cent livres, par ledit sieur Hedouin a sept mille six cent cinquante livres, par ledit Varigues à sept mille six cent livres, par ledit Hedouin à sept mille quatre cent livres. Et attendu qu'il ne fut présenté personne qui ait voulu faire d'autres offres plus avantageuses que celle dudit Pierre Hedouin nous aurions fait déclarés auxdits entrepreneurs que nous allions faire allumer trois chandelles pendant le feu desquelles il serait encore reçu des offres au rabais et qu'après l'extinction d'icelles nul n'y plus reçu et les trois chandelles ayant été allumées les unes après les autres en la manière accoutumée sans qu'il y ait eu d'autres offres au rabais et plus avantageuses que celles dudit Pierre Hedouin, il nous aurait requis lui vouloir adjudger les dits ouvrages suivant ses offres et a signe. Sur quoi nous intendant et conseiller susdit avons adjudé et adjugeons lesdits ouvrages a faire pour la construction du pont de lepiné suivant qu'il est porté au devis cy devant transcrit audit Pierre Hedouin pour le prix de sept mil quatre cent livres dont il sera payé un tiers comptant, le second tiers quand les

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

ouvrages seront faits a moitié et le dernier après qu'ils seront finis, veus, visités et recus par nous a la charge par ledit adjudicataire de rendre l'ouvrage fait et parfait dans le mois d'8bre prochain et de donner bonne et suffisante caution qui sera aussy recue devant nous ; fait a Caen lesdits jour et an que dessus. Signé P. Hedouin et Guynet. Et a l'ynstant est comparu devant nous led. Pierre Hedouin lequel pour satisfaire aux clauses et conditions de l'adjudication cy dessus nous a présenté pour caution judiciaire et solidaire la personne de Herve Robiquet bourgeois de Caen y demeurant meme rue, Lequel s'est soumis et obligé d'entrer caution dudit Pierre Hedouin pour l'exécution de ladite adjudication de laquelle nous luy avons préalablement donné lecture ensemble dudit devis, et ont ledit adjudicataire et caution signé avec nous. Guynet, Robriquet, P. Hedouin Ponts et chaussées 1718 Généralité de Caen Devis du pont de l'Espiné Pierre Hedouin 14 mars 1718 Devis du pont de l'Espiné a faire à neuf en maçonnerie sur la rivière de Siègne proche le bourg de cerence, route de Coutances à Avranches, pendant l'année 1718. L'ancien pont de l'Espiné estant détruit depuis fort long temps, et sa ruine contraignant le public de prendre des chemins detournés pour aller de Coutances a Avranches plus long et plus mauvais, ou d'hazarder le gué de la rivière de Siègne dans le lieu ou estoit ce pont, party dangereux qui a fait perir plusieurs personnes. Il en sera construit un neuf pour le bien et la commodité du commerce composé de cinq arches en maçonnerie selon l'explication suivante. Comme l'ancien pont dont il ne reste aucun vestige, avoit esté placé dans une sinuauté fort courte ou l'obliquité dont l'eau le frapoit et les souilles que les tournans causent en pareils lieux, ont selon toute apparence beaucoup contribué a sa rüine. Le neuf sera construit sur le terrain ferme, suivant le plan cy joint (le plan n'existe pas dans le dossier). Après que la place aura été marquée, et tous les alignements réglés par l'ingenieur, tant pour le pont que pour le nouveau cours de la riviere, l'entrepreneur travaillera a l'excavation des terres pour la fondation du pont qui sera poussée jusqu'à trois pieds plus bas que le fonds du lit de la riviere, et a cette profondeur le terrain sera bien dressé de niveau pour recevoir la fondation. Cette fondation qui doit estre plane et esgalle, sous le

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

vide des arches, comme sous le massif des pilles et cullées, aura partout trois pieds d'épaisseur et sera faite avec gros moison de la meilleure qualité des environs posé de la main en bain de mortier, bien battu du marteau et de la demoiselle pour que le tout ne fasse qu'un corps serré et solide, observant de terminer le dessus de cette fondation au droit des arches par un gros pavé posé de cant avec le même mortier suivant le plan. Et cette fondation aura dix-huit toises de longueur, sans les retours et allongements des aisles et vingt sept pieds de largeur. Sur l'arraze de cette fondation on tracera les cullées et les pilles, les unes et les autres de six pieds de paiseur, et de la longueur et figure marquée au plan de même que le retour des cullées, et le tout sera eslevé a plomb jusqua la hauteur de six pieds ou doivent commencer les naissances des vouttes. Et seront les d. pilles et cullées revestües de pierre de taille jusqu'à la susd. Hauteur de six pieds posée en boutisse et (...) alternatives menées par assises réglées et en bonne liaison dont aucune des pierres ne pourra avoir moins d'un pied et demi de longueur, et dix a douze pouces de hauteur et dont seulement celles des angles avant becs et leur couronnements seront taillées avec toute la propretté requise et les autres bien dressées en leur liets et joints et simplement esmillées en leurs parements, ayant plus d'egard a la solidité qu'a la propretté. Sur la hauteur de six pieds dont on vient de parler on commencera la naissance des vouttes qui seront conduittes en plain cintre dont seulement les arcs des testes seront en pierre de taille proprement piquée et le reste fait avec pendants ou pierres plattes bien longues et propres pour pareil ouvrage. Et auront les dites vouttes deux pieds et demi depaisseur au moins et dont la maconnerie sera arrazée en pente de chaque costé sur toute la longueur du pont, recouverte d'une couche de mortier assez epaisse pour recouvrir la queue des pierres et pour quil hi reste aucun trou par ou l'eau puisse penettre. Ensuite on eslevera les aisles et murs des garde « fols » jusqu'à la hauteur marquée au profil et eslevation ayant un pied et demy depaisseur couronnés de pierre de taille dun pied de hauteur terminés en dos de bahut par le dessus et de trois pieds de longueur au moins chacune assemblées les unes aux autres avec clefs de la

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

même pierre a double queue d'haronde ayant six pouces de paiseur, et dix pouces de longueur. Tous le parement des murs de ce pont qui ne doit point estre en pierre de taille, sera fait avec gros moislons escarry du marteau mesné et conduis par assises réglées et posé en bonne liaison et ce moislon non plus que la pierre de taille ne pourront estre mis en œuvre sils ne sont bons et dune qualité propre et reconnüe a resister au fardeau et aux injures de lair. Pour que l'entrepreneur sache a quoy sen tenir au sujet de la pierre de taille quil sera obligé de fournir pour cet ouvrage, il luy sera fourni un plan eslevation et profil de ce pont, ou elle sera marquée affin deviter toutte contestation, et comme ces desseins signés de l'ingénieur, seront costés en toutes leurs parties tant pour les longueurs, largeurs que hauteurs, epaisseurs, et pentes ; l'entrepreneur sera obligé de si conformer exactement et si quelque cas imprevu dans le cours de l'ouvrage exigeoit quelque changement, pour lors l'ingenieur donnera un billet signé a l'entrepreneur pour l'autoriser dans ce changement, et luy servir de descharge. Tous les mortiers qu'on employera a cet ouvrage seront composés d'un tiers de la meilleure chaux du pais sur deux tiers de sable bien epuré, le tout battu a plusieurs fois avec une quantité d'eau suffisante comme il se pratique aux meilleurs travaux de cette nature. Après que toutte la maçonnerie du pont et des aisles sera eslevée avec ses retours et bien ragrée, observant que les aisles doivent conserver lepaisseur de quatre pieds jusqu'a un pied sous le pavé ou elles seront reduittes a un pied et demi. Le dessus des vouttes sera chargé avec un lict de recoupes de pierres et gros gravier recouvers dune couche de sable d'un pied depaisseur pour recevoir le pavé. Et ce lict composé comme il vient destre dit aura deux pieds et demi depaisseur depuis l'arraze du dessus des vouttes jusqu'au-dessus du pavé, dont la superficie se trouvera deux pieds et demi plus basse que le dessus des murs dapuys. Le tout conduit suivant les pentes marquées a leslevation réglées a quelque peu de chose moins de cinq pouces par toises. Le pavé qui sera employé sur toutte la longueur et largeur de ce pont entre les murs d'apuis sera de la meilleure qualité du pais et de la longueur et grosseur ordinaire pour pareil ouvrage, posé en bonne liaison par

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

rangs egaux, bien dressé suivant les pentes cy dessus et conduit avec rigolle au milieu pour l'écoulement des eaux. Le tout bien battu du marteau et affaissé en suite avec la demoiselle du poids d'environ trente-cinq livres. En faisant ce pavé l'entrepreneur sera obligé de placer vingt gardes heurt de pierre dure, dix de chaque côté joignant les murs d'apuis pour leur garenties de chacun trois pieds de longueur au moins gros a proportion taillés et espacés a distances egalles. Comme le pavé du pont se trouvera beaucoup plus haut que le niveau du chemin du côté de Cerance, il y sera fait une avenue en rempe qui aura la même pente du pavé, faite avec les terres qui proviendront de l'excavation des fondations du pont et du creusement du nouveau cours de la riviere, dressées et battues entre deux murs de maçonnerie qui seront faits pour les soustenir terminés suivant la meme pente ayant deux pieds de paisseur au sommet et deux et demi sur la retraite construits en prolongation et sur l'alignement des murs depuis des aisles du pont pour que cette avenue aye trente trois pieds de largeur de l'extérieur d'un mur a l'autre, et pour la rendre meilleure il y sera fait sur toute sa longueur une chaussée de trois toises de largeur en moison et cailloutis mesnée en dos d'hasne avec toutes les conditions de celles que le Roy fait faire ailleurs, qui ira joindre l'ancienne chaussée qui vient de Cerence. Pour faire l'avenue qui vient de Coutances on sera obligé de traverser le cours de la riviere a peu près dans l'endroit ou estoit l'ancien pont, et pour cet effet on y plantera deux rangées de pilots de bois de chesne a trente trois pieds de distance l'une de l'autre de dehors en dehors, et ces pilots qui auront six a sept pouces de diamettre seront enfoncés au reffus du mouton espacés tant plain que vuide et liés ensemble par une ventriere attachée sur chaque pilot par un cloud de six pouces de longueur et gros a proportion et les testes de ces pillots seront sicées en aprochant le pont suivant la pente de la rempe, et arrazées a la hauteur des terres et iront lesdits pillots joindre les murs des rempe qui seront faits en prolongation des aisles du pont jusqu'au bord de la riviere. Lentre deux de ces murs et rangs de pilots sera rempli des terres provenant du nouveau cours, et pour que leur poussée ne les escartes on les fortiffiera en dehors par une berme

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

faitte avec la meme terre, qui venant a herber rendra cet ouvrage fort solide. Cette digue ou avenue sera eslevée aussi haut que le chemin de Coutances qui avoisine la riviere de maniere que le dessus soi au moins trois pieds plus haut que l'eau des plus grands debordements. Et sera le dessus de cette digue terminée comme l'autre avenüe par une chaussée en moislon et cailloutis de trois toises de largeur. Comme le niveau du radier du pont dois regler le fonds du nouveau cours, il sera mis a une profondeur moyenne entre deux points pris au dessus et au dessous du fonds de la riviere. Les bords de cet approfondissement ou nouveau cours seront coupés a pied sur pied de talud pour que les terres se soustiennent mieux, et toutes celles qu'on en tirera seront employées, en premier lieu, aux avenües et digue cy dessus et le surplus jetté dans l'ancien cours de la riviere le long de la digue pour sa garantie. Et sur les bords du nouveau cours en forme de digues, rangées a sis pieds des bords pour que la riviere dans ses debordements ne les rentraines dans son lict. L'entrepreneur acceptant les conditions cy dessus sera obligé de fournir a ses frais pour l'entiere perfection de son travail, tous les mattereaux necessaires sans aucune exception, paines d'ouvriers, voitures, dedommagement des proprietaires tant pour le terrain d'ou il tirera sa pierre et sable, que pour celuy qu'on doit occuper pour placer le pont et creuser le nouveau cours. Lesquels dedommagements se feront suivant la valler des fonds, aux termes de l'arrest du Conseil du 22e juin 1706. Sera pareillement obligé de faire place nette par tout aux environs du pont pour que le chemin et la riviere se trouvent entierement libres et rendra son ouvrage fait et parfait a la fin de...Sans pouvoir pretendre autre chose que le prix de son adjudication dont il sera payé dun tiers en commençant l'ouvrage, l'autre tiers lors que ledit ouvrage sera un peu plus d'a moitié fait, et le dernier lors quil sera entierement fini, vu, visité et reçu ; donnera bonne et suffisante caution a la maniere acoustumée tant pour la seurreté des deniers de sa Majesté que pour la garentie de son travail, dont il repondra et entretiendra un an a compter du jour de sa reception. Fait a Caën le

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Sienna

La voix du patrimoine de Sienna

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

25 fevrier 1718. Morel. Mention dans le haut gauche du devis « donné une avdce
de 3000 livres le 16 may 1720.

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de
l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.